Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240618-D2024-108-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2024

DÉCISION
CONCLUSION DU MARCHE N° 2024-33 : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE REFOULEMENT PRINCIPAL DE MAILLEBOIS

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2024-108

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique,*
Vu *le 7b de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*
Vu *le projet de contrat,*

Considérant que le poste de refoulement principal de Maillebois nécessite des travaux urgents de reconstruction,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé une consultation qui a été engagée le 15 mars 2024,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 5 382 000 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant que le marché prend la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour une durée de 2 mois de préparation et 2 mois d'exécution,
Considérant qu'une seule offre a été remise,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 27 mai 2024 a émis un avis favorable à l'attribution du marché n°2024/33 relatif aux travaux de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois à la société ENTREPRISE HABERT qui présente une offre conforme au cahier des charges et cohérente avec l'estimation prévue, et constitue ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2024/33 relatif aux travaux de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois avec la société HABERT ENTREPRISE pour une durée de 2 mois de préparation et 2 mois d'exécution et pour un prix global et forfaitaire de 147 496,00 € HT toutes tranches comprises.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ENTREPRISE HABERT.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 18/06/24

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 18/06/24